



.../...

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

13.04.2021

ID : 059-215904004-20210408-CA20203 COMMUNE DE



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

**OBJET : 04.a) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE - COMMUNE - EXERCICE 2020.**

Le conseil municipal invité, et sous la présidence de Monsieur Hervé MORVAN, Maire-Adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, approuve à la majorité des votes exprimés (20 pour, 4 abstentions : liste « Merville en Grand », 4 contre : liste « Agir Ensemble pour Merville »), le compte administratif pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.